Campagne de sensibilisation DREAL Auvergne Rhône-Alpes : brûlage à l'air libre des végétaux

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 21 Mar 2024 15:50

La Direction rÃ©gionale de l'environnement, de l'amÃ©nagement et du logement (**DREAL**) Auvergne-RhÃ´ne-Alpes lance **une campagne de sensibilisation** au moyen de plaquettes d'information et de recommandations **sur le brÃ»lage Ã l'air libre des dÃ©chets verts**.La combustion Ã l'air libre de vÃ©gÃ©taux est une activitÃ© fortement Ã©mettrice de polluants atmosphÃ©riques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi Ã la dÃ©gradation de la qualitÃ© de l'air et a des consÃ©quences sanitaires potentiellement graves sur les concitoyens. Avec l'accroissement et l'intensification des Ã©tÃ©s caniculaires, le brÃ»lage Ã l'air libre des vÃ©gÃ©taux constitue Ã©galement un facteur aggravant de risques incendies en particulier dans les territoires exposÃ©s Ã ce risque.

Les enjeux sanitaires et de sÃ©curitÃ© des personnes imposent un encadrement strict des pratiques du brÃ»lage Ã l'air libre. La pratique fait ainsi l'objet d'un cadre lÃ©gal qui a rÃ©cemment renforcÃ© le caractÃ¨re d'interdiction stricte de cette pratique pour les pratiques non professionnelles.Retrouvez sur la plaquette ci-jointe, l'ensemble des informations rÃ¨glementaires, ainsi que des solutions adaptÃ©es Ã vos besoins tout en respectant la qualitÃ© de l'air et de l'environnement.